



Permis annulé à repasser

Par **klohey**, le **03/02/2016 à 16:44**

Bonjour,rrnrJe suis nouvelle sur le forum, et me permets de solliciter votre aide pour un problème par rapport à mon (ex..)permis de conduire.rnrnIl y a 2 ans, j'ai été arrêtée pour conduite sous état alcoolique, j'ai eu 6 points de retirés, et comme c'était le nombre de points que j'avais sur le permis, mon permis a été annulé.rnrnJ'ai évidemment eu une amende à payer, que je n'ai pas "honorée" par manque de ressources. Je n'ai toujours pas les moyens de payer cette amende, mais voudrai repasser mon permis de conduire car j'en ai besoin pour travailler, dois je obligatoirement m'acquitter de ma dette pour pouvoir repasser le permis ?rnrnMerci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2016 à 08:08**

Bonjour,rrnrVous n'êtes pas sous le coup d'une annulation de votre permis pour solde de points à zéro mais d'une invalidation administrative et les 6 mois sont une conséquence administrative, non une décision judiciaire donc l'administratif n'a rien à voir avec le judiciaire. Vous pouvez donc repasser votre permis.

Par **klohey**, le **04/02/2016 à 10:03**

Merci de votre réponse. cependant, je suis bel et bien passée devant le procureur (nous étions une cinquantaine à passer le même jour), et il me semble que mon permis a été annulé, je vais vérifier dans mes papiers. Merci!